

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 29 septembre 2022

Date d'affichage 29 septembre 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221005-DEL\_22\_10\_05\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le CINQ OCTOBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS.

**Excusés** :

M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT),  
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA),  
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL),  
M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)  
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)  
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)  
Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Carl GUILLEMIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**INSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DES RIVERAINS DE LA PARCELLE D 852**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles 686 à 710 du code civil

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que la ville a dans son domaine privé une parcelle cadastrée D 852 (zone espace vert avec jeux pour enfants) jouxtant l'arrière des parcelles cadastrées D 1153, D 831, D830 et D823 correspondants aux adresses 3, 5 et 7 rue des acacias et latéralement pour la parcelle D823 du 12 rue des Cormiers.

**Considérant** que suite à la construction des 4 maisons bordant la parcelle D 852, il est apparu qu'elles ont toutes créé un accès « voiture » sur l'arrière qu'elles ne peuvent atteindre qu'en empruntant un chemin créé par le service des espaces verts de la ville pour entretenir la parcelle D 852.

Ce chemin n'est pas une voie de circulation publique, il n'est pas représenté sur le cadastre et appartient au domaine privé de la ville.

**Considérant** qu'il convient d'instituer une servitude conventionnelle de passage au profit des riverains, afin de préserver leur accès.

L'acte notarié pourrait être passé chez Maître ALIX-CHAPDELAINÉ, notaire à La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création d'une servitude de passage sur la parcelle D 852 au profit des seuls riverains de cette parcelle.
- **MANDATE** l'étude de Maître ALIX-CHAPDELAINÉ, Notaire à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**